

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 avril 2025

FIN DE VIE - (N° 1100)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° AS231

présenté par
Mme Mansouri

ARTICLE 18

Supprimer l'alinéa 8.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'alinéa mentionne les mineurs, alors que la loi n'est pas censée être ouverte aux mineurs, il y a donc un contre-sens. Les mineurs n'ont pas à être mentionnés car ils sont exclus de cette loi.